

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 486 - Special Topics in French Cultural Studies
Les animaux dans la littérature et les arts
Automne 2014
4:00–5:20 TF, ML 349

Coordonnées

Professeur: Rocky Penate

Bureau: À déterminer

Téléphone: 519-888-4567, poste à déterminer

Heures de consultation: le mercredi et le vendredi de 14h00 à 15h30 ; sur rendez-vous

Courriel: À déterminer

Prérequis

FR 197, 297

Description

Dans ce cours, nous étudierons la représentation des animaux dans diverses cultures francophones en retraçant son développement de la Renaissance à l'époque contemporaine. Les diverses productions culturelles à l'étude (textes, tableaux, films) nous permettront de considérer l'évolution – sinon le progrès – des idées que nous nous faisons des animaux et de leur place dans notre société (ou dans ses marges). Nous aurons l'occasion de réfléchir au rapport humain-animal et d'analyser les diverses manières dont l'imaginaire humain se représente l'animal – de la menace du monstre à l'animal de compagnie devenu membre de la famille. Ces représentations de l'animal révéleront tantôt l'anthropocentrisme qui caractérise généralement notre rapport au monde dit naturel, tantôt la possibilité de recréer ce rapport. En plus d'examiner les symboles animaliers qui foisonnent dans la littérature et dans les arts visuels, nous tenterons de déterminer dans quelle mesure la représentation artistique des animaux peut contribuer à certains débats écologiques, tel celui du traitement éthique des animaux.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront acquis les compétences suivantes :

- A. Connaissance d'une variété de représentations animalières, tirées de différentes époques et de diverses cultures.
 - Évaluation des représentations animalières selon leur contexte historique et culturel.
 - Étude comparatiste des représentations animalières.
- B. Capacité d'analyser les caractéristiques formelles de la représentation animalière.
 - Description des difficultés associées à la représentation des animaux.
 - Analyse des stratégies textuelles, picturales et cinématographiques employées dans la représentation des animaux.

- C. Compréhension des enjeux à la fois artistiques et philosophiques de la représentation animalière.
- Compréhension du rôle essentiel que joue la représentation des animaux dans la conception de l'humanité.
 - Maîtrise des concepts nécessaires à une analyse critique de la représentation animalière.

Manuels et œuvres à l'étude

- Gustave Flaubert, « La Légende de saint Julien l'Hospitalier » dans *Trois contes*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1999 [1877]. ISBN : 9782070409297
- Alain Mabanckou, *Mémoires de porc-épic*, Paris, Points (Seuil), 2007. ISBN : 9782757805190
- Monique Proulx, *Champagne*, Montréal, Boréal, 2008. ISBN : 9782764605813
- * D'autres textes seront affichés sur LEARN ou distribués sous forme de polycopie.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Trois tests de lecture (3 X 5%)		15%
Test 1	23 septembre	
Test 2	28 octobre	
Test 3	11 novembre	
Deux analyses écrites		
Analyse 1	14 octobre	20%
Analyse 2	28 novembre	25%
Examen final		30%
Participation		10%
Total		100%

Tests de lecture (en classe)

Les trois tests de lecture ont pour but de vérifier que les étudiants ont bien lu et compris les textes au programme avant de les étudier en classe.

- Chaque test durera 15 minutes et consistera en des questions à réponses ponctuelles et des questions à court développement.
 - Le test 1 portera sur « La Légende de saint Julien l'Hospitalier »
 - Le test 2 portera sur *Mémoires de porc-épic*
 - Le test 3 portera sur *Champagne*

Analyse 1

Cette évaluation aura lieu **en classe**. Les étudiants auront à analyser deux courts textes de façon comparatiste et à la lumière des questions thématiques et théoriques étudiées dans le cours.

Les étudiants recevront les textes à analyser et une liste de sujets possibles avant le jour de l'évaluation.

Analyse 2

La deuxième analyse prendra la forme d'une dissertation d'environ 1800 mots (taille 12, caractère Times New Roman, double interligne) préparée chez soi. Les étudiants choisiront un sujet parmi ceux suggérés par le professeur ou proposeront un sujet original. La dissertation examinera un topos animalier dans au moins DEUX œuvres.

Examen final

Il s'agit d'un examen cumulatif et à livre ouvert d'une durée de 2h30. L'examen se composera de questions de connaissance et d'analyse.

Participation

En plus d'assister aux cours, les étudiants doivent participer activement aux discussions et aux activités en classe. Les étudiants doivent également compléter les préparations nécessaires au bon déroulement des cours (p. ex. lectures, complétion des exercices en classe ou à la maison).

*** Des précisions sur le format et d'autres aspects des évaluations seront affichées sur LEARN.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	8 septembre	Introduction au sujet du cours : la représentation des animaux et du rapport humain-animal		
2	15 sept.	Les animaux dans la poésie La représentation iconographique des animaux	Une sélection de poèmes	
3	22 sept.	La symbolique animalière	« La Légende de saint Julien l'Hospitalier »	Test de lecture 1
4	29 sept.	Conception et représentation des animaux à la Renaissance	Extraits de l'« Apologie de Raimond Sebond »	
5	6 octobre	L'animal fabuleux Les personnages animaux dans les contes	<i>Fables</i> <i>Contes créoles des Amériques</i>	
6	13 oct.	Altérité et monstruosité		Analyse 1
7	20 oct.	La bêtise des êtres humains et la bonté des bêtes	<i>La belle et la bête</i>	
8	27 oct.	Imaginaire et légende populaires	<i>Mémoires de porc-épic</i>	Test de lecture 2
9	3 novembre	L'animal : compagnon et double de l'humain		
10	10 nov.	Un monde habité : la perspective écologique	<i>Champagne</i>	Test de lecture 3
11	17 nov.	Animalité et émotion		

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
12	24 nov.	Les animaux dans les films documentaires : la construction de la « nature »		Remise de l'Analyse 2

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

Il y aura une pénalité de 5% par jour de retard, y compris les week-ends. Les travaux ne seront plus acceptés après 7 jours de retard.

Travail de groupe

Chaque étudiant doit compléter ses propres travaux, de façon indépendante.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du Vice-Doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Other sources of information for students

[Academic integrity](#) (Arts) [Academic Integrity Office](#) (uWaterloo)

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.